

**DÉCISION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° DCCAS2023/1**

**DATE DE PUBLICATION : 20 janvier 2023**

**OBJET : Convention de partenariat entre le CCAS et le théâtre du Chaos**

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Rueil-Malmaison,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n° 2020/20 portant délégation de pouvoirs à Madame Blandine CHANCERELLE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que, dans le cadre de ses missions, le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (C.L.I.C.) de Rueil-Malmaison peut mettre en œuvre des actions de prévention visant à favoriser le maintien au domicile des personnes âgées,

Considérant, la convention de partenariat n°2301R02007 de la compagnie du théâtre du Chaos qui propose, grâce à un financement attribué par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées (C.F.P.P.A.) des Hauts-de-Seine, une pièce interactive intitulée « Les Pieds dans le Tapis », traitant des risques domestiques chez les seniors,

DÉCIDE d'organiser une représentation le mardi 24 janvier 2023 dans l'amphithéâtre de la Médiathèque Jacques Baumel, par la compagnie du théâtre du Chaos,

ADOPTE, les conditions de la convention n°2301R02007 entre le C.C.A.S. et la Compagnie du Théâtre du Chaos,

AUTORISE la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat,

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait à RUEIL-MALMAISON, le 19 janvier 2023

**BLANDINE CHANCERELLE**



**Adjointe au Maire déléguée aux Affaires  
Sociales, Familiales et aux Seniors  
Vice-Présidente du C. C. A. S.**